

### **Assainissement - Station d'épuration de Port Douvot - Déphosphatation - Marché de fournitures pour l'année 1994**

**M. LE MAIRE, Rapporteur :** Par délibération du 15 février 1993, l'Assemblée Communale avait été informée de l'achèvement des travaux d'extension de l'usine d'épuration de Port Douvot et de la mise en service progressive des équipements techniques.

Pour permettre quotidiennement la réduction du phosphore dans l'effluent, le Service Assainissement a lancé un appel d'offres ouvert le 3 février 1994, pour l'approvisionnement en chlorosulfate ferrique.

A la suite des offres, le marché à commandes pour l'année 1994 sera passé avec la Société KEMRHONE, sachant que son montant sera compris entre 662 262,24 F TTC et 993 393,60 F TTC.

Néanmoins, conformément aux conditions de l'appel d'offres, des essais comparatifs seront réalisés en cours d'année avec d'autres fournisseurs.

Sur avis favorable de la Commission Eau - Assainissement lors de sa réunion du 10 février 1994, le Conseil Municipal est invité à autoriser M. le Maire à signer le marché correspondant à la fourniture de ce produit pour l'année 1994.

Un crédit suffisant figure au BP 1994 du Service Assainissement, chapitre 993, article 6062, service 30800.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte cette proposition.